

Concours pour le recrutement des techniciens quatrième grade

Option : élevage

Décision n° 6718 du 23-10-2018

Epreuve écrite du 02 Décembre 2018

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Sujet 1 : (4 points)

Citez Deux maladies réputées légalement contagieuses (MRLC) chez chacune des espèces suivantes : Bovins, ovins, équidés et oiseaux.

Sujet 2 : (4 points)

La rage animale est une zoonose dont plus de 95% des cas humains et animaux sont dues à des morsures par des chiens contaminés (OIE 2016).

- Décrire brièvement la maladie.
- Décrire la conduite à tenir devant un bovin enragé.

Sujet 3 : (6 points)

Citez les exigences sanitaires à respecter pour la conception d'un centre de collecte de lait en vue de son autorisation sur le plan sanitaire.

Sujet 4 : (6 points)

Quelles sont les exigences sanitaires et hygiéniques communes et spécifiques auxquelles doit répondre une ferme d'élevage de poulet de chair en vue de l'obtention de l'autorisation d'exercice de cette activité ?.